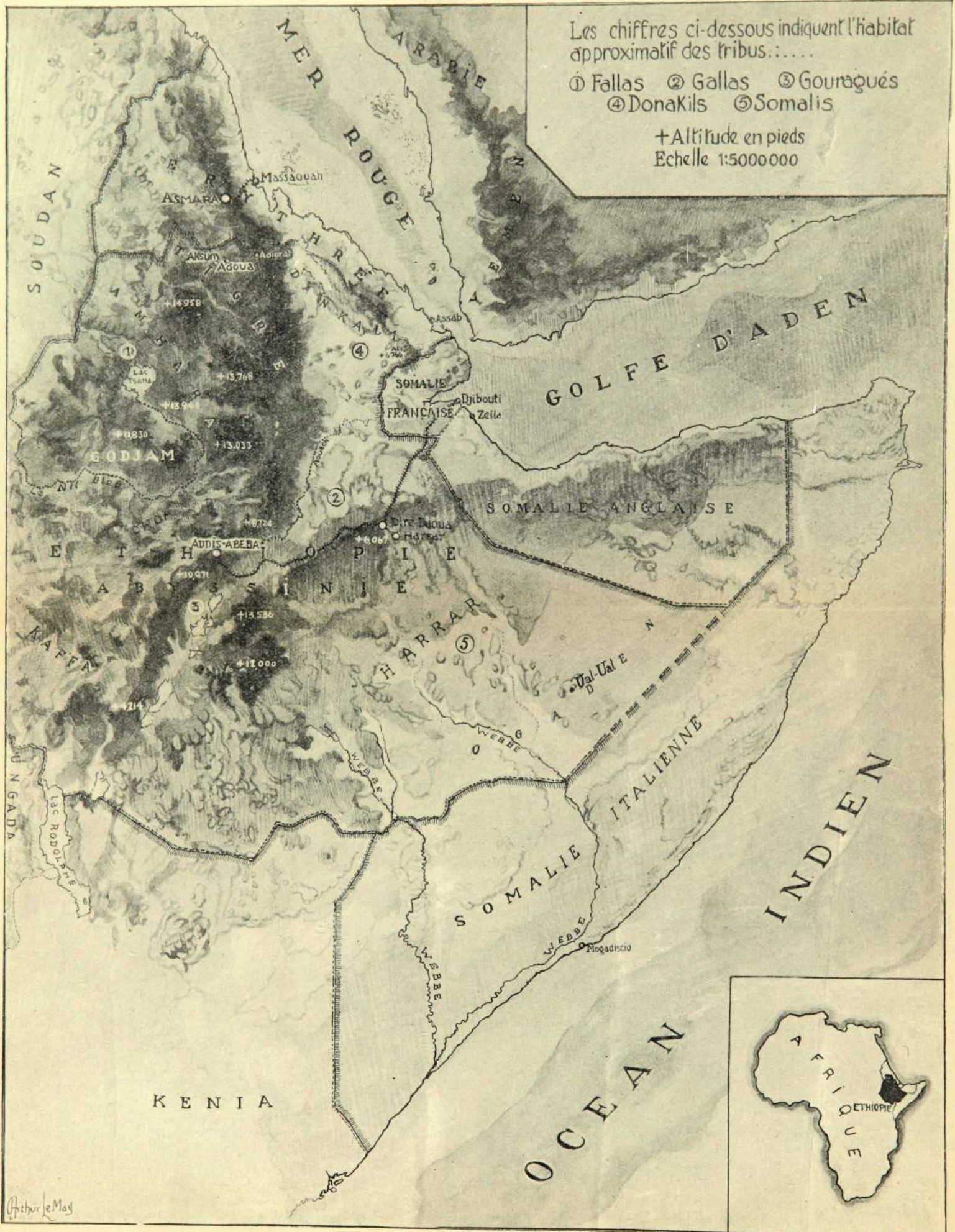


Les chiffres ci-dessous indiquent l'habitat
approximatif des tribus :.....

- ① Fallas ② Gallas ③ Gouragués
- ④ DonaKils ⑤ Somalis

+Altitude en pieds
Echelle 1:5000000



LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

Politique

LA LOUVE CONTRE LE LION

En acceptant l'invitation du directeur du *Canada français* de traiter la question éthiopienne, je n'ai pas un instant cru qu'il me serait possible d'ajouter un iota aux connaissances que les lecteurs de cette revue ont sur ce sujet. J'ai saisi le prétexte pour faire une synthèse des éléments du problème, tel qu'il se pose devant l'opinion publique et sur lequel je n'avais moi-même aucune opinion bien arrêtée.

Sans prétendre être juge, sans croire à l'infaillibilité ou même à l'impartialité de mon appréciation, j'ai tenté de peser sur cette balance intime qu'est notre conscience, les arguments des thèses adverses, de passer au filtre de la raison les nouvelles plus ou moins fantaisistes que nous rapportent les journaux, les revues et même la T. S. F.

Mon premier souci fut de connaître ce pays, en faveur duquel cinquante-trois nations viennent de lever le bouclier. Quelques écrivains français anglais ou américains m'ont servi de guides¹. Grâce à eux j'ai pris contact avec l'Éthiopie moderne (si toutefois ces deux mots peuvent s'associer). Ces auteurs, dont le plus connu est sans doute Henri de Monfreid, nous révèlent, en effet, le caractère archaïque des institutions de l'empire du Négus, mais écrivant des récits de voyages et d'aventures, ils sont naturellement enclins, par souci d'exotisme, à donner la plus grande place

(1) Voici quelques-uns des ouvrages consultés : Henri de MONFREID, *Vers les terres hostiles de l'Éthiopie, Le Drame éthiopien* ; Henriette CÉLARIÉ, *Éthiopie XXe Siècle* ; Hermann NORDEN, *En Abyssinie* ; *The National Geographic Magazine*, livraisons de juin et septembre 1935 ; Fernand MAURETTE, *l'Afrique orientale* (Géographie universelle) ; *l'Atlas de géographie de l'Institut d'Agostini*, etc.

à ce qui leur semble extraordinaire. Cela va parfois jusqu'à un attrait morbide pour ce qui est cruel ou... scatologique.

A beau mentir qui vient de loin, dit le proverbe ; sans mettre en doute la vérité de leurs observations ou la justesse de leurs constatations, sans nier le plaisir que j'ai éprouvé en la compagnie de ces guides, il m'a fallu élaguer beaucoup et procéder par recoupements, pour reconstituer une description méthodique de la géographie de cette région. Je me plais à reconnaître que, sauf sur des questions de détail peu importantes, j'ai retrouvé, chez les uns et chez les autres, les mêmes grandes lignes, les traits essentiels, les repères importants, qui m'assuraient qu'aucun de ces guides ne cherchait à égarer ses lecteurs.

La difficulté que l'on éprouve à suivre les récits d'auteurs d'origine différente, tient au fait que les noms des localités désignées n'ont pas même orthographe chez tous. Du dialecte de la tribu où ils se trouvent, ils sont simplement transposés phonétiquement dans la langue propre de l'écrivain ; ainsi l'on verra écrit : *Ual-Ual*, *Oual-Oual*, ou *Walwal*, par exemple, pour indiquer l'endroit où ont eu lieu les escarmouches qui sont à l'origine du conflit actuel.

I.— Aperçu géographique

Nous savons que l'Afrique orientale est composée des pays ou colonies suivantes : le Soudan anglo-égyptien, l'Ouganda, le Kénia, qui appartiennent à la Grande-Bretagne ou sont soumis à son influence et isolent du reste de l'Afrique l'Éthiopie, empire indépendant, l'Érythrée et la Somalie, colonies italiennes, la Côte française des Somalis, et la Somalie anglaise.

L'Érythrée, la Somalie italienne et l'Éthiopie retiendront seules notre attention. Les frontières politiques en sont assez mal définies, et l'on constate parfois des différences de 175 milles dans l'un ou l'autre sens entre les limites que revendiquent les états suzerains¹. L'incident survenu à Ual-Ual, que les Italiens situent en Somalie, alors que les Éthiopiens le placent dans leurs frontières, en est la preuve.

1. Disons tout de suite, pour justifier ce mot, que l'Éthiopie est un empire composé de l'Abyssinie et de colonies envers lesquelles celle-ci joue le rôle de suzerain.

Abstraction faite des divisions politiques, on peut distinguer trois zones différentes dans cette partie de l'Afrique orientale : la côte, le désert, les hauts-plateaux.

La région côtière de la mer Rouge est torride, désertique, aride. A *Massaouah*, port principal de l'Érythrée, on enregistre parfois cent dix, cent vingt degrés de température à l'ombre ; l'air sursaturé d'humidité y rend la vie extrêmement pénible. Le peuplement de cette côte, qui a environ sept cent milles de longueur, est très sporadique ; l'autre port qui a un peu d'importance est *Assab*, à quelques milles de la Somalie française.

A peu de distance en retrait de la rive, s'étend une chaîne de montagnes volcaniques dont certaines atteignent de six à dix mille pieds de hauteur (le mont *Ali* a 6,768 pieds, le mont *Soira*, 9,882 pieds), et ces montagnes barrent le passage vers l'*hinterland*, ou tout au moins rendent les communications très difficiles. La capitale de l'Érythrée, *Asmara*, située à quarante milles à vol d'oiseau de la mer, est à huit mille pieds d'altitude.

Les côtes de la mer Rouge sont basses, semées de récifs dangereux, d'accès difficile à cause de la prédominance du vent du sud-ouest, en un mot, inhospitalières. Elles constituent une première barrière contre la pénétration étrangère en Éthiopie. La chaîne volcanique en est une seconde, mais la plus effective c'est la région des terres basses, large d'à peu près cent milles, qui sépare l'Érythrée et la Somalie française des hauts-plateaux éthiopiens. C'est le pays des *Dankalis* (certains disent *Danakils*), immense cuvette de lave, recouverte de sable. La rivière *Aouach*, la seule qui tente de franchir ce désert, disparaît, bue par les sables ou par le soleil tropical. De temps à autre, il y a des points où l'on trouve de l'eau « souvent sulfureuse, toujours magnésienne et généralement bouillante ». Les tribus nomades y mènent paître leurs troupeaux. En temps de guerre, il est facile de paralyser l'avance de l'ennemi en empoisonnant ces puits ou en rendant leur eau impropre à la consommation.

A ces trois barrières s'en ajoute une quatrième, la falaise rocheuse, haute de cinq à sept mille pieds, qui termine ces basses plaines et se dresse, telle un mur de Chine, à l'entrée de la région des hauts-plateaux.

Par contraste avec le pays qu'il vient de traverser, le voyageur qui atteint les hautes terres, croit entrer au paradis

terrestre ; en gagnant de l'altitude, il trouve une température plus supportable ; mais le climat est un climat de montagne et l'on note parfois des variations de vingt-six degrés en une heure ! La végétation reprend, la faune est plus variée et moins uniformément hostile. A plusieurs reprises nous avons employé l'expression de hauts-plateaux pour désigner cette région ; c'est le terme courant, mais il faut se la représenter comme une chaîne de montagnes d'origine volcanique, aux vallées fortement encaissées, aux flancs ravinés par les pluies et l'érosion. Certaines montagnes ont quinze mille pieds de hauteur, les pics de neuf à dix mille pieds sont fréquents.

L'hydrographie relève à la fois du climat et du relief du sol. L'on a beaucoup parlé de la saison des pluies (qui aurait retardé l'ouverture des hostilités). En effet, la mousson d'été souffle de juin à septembre, et durant ces trois mois la précipitation est tellement abondante que les rivières deviennent torrentielles et les pistes, transformées en lacs de boue, tout à fait impraticables. Les pentes accentuées et la saison sèche prolongée, font que ces rivières sont rapidement à sec, cela à un moment où les terres en culture auraient grand besoin d'être irriguées.

Un lac en particulier doit retenir notre attention, c'est le lac *Tsana*, situé à 5,700 pieds d'altitude dans la province d'*Amhara*. A peu près circulaire, il a un diamètre de quarante à quarante-cinq milles ; il occupe sans doute le lit d'une ancienne rivière dont le cours a été endigué par des éruptions volcaniques. Ce lac, alimenté par de courtes rivières venant des massifs environnants (comme la petite *Abbai*, la *Rib*, la *Gumara*), donne naissance au *Nil Bleu*, dont le cours, hâché de nombreuses cataractes, se dirige d'abord vers le sud, dans une crevasse profonde, puis, s'incurvant vers l'ouest, remonte au nord, pour se jeter dans le *Nil Blanc* à *Khartoum*, dans le Soudan anglo-égyptien. Le *Nil Bleu* a une double importance : politique et économique.

Politique d'abord, parce que cette rivière impétueuse, où les gués sont rares et dangereux, constitue une barrière défensive naturelle. Mais c'est surtout son côté économique qu'il convient de souligner. En effet, les eaux du *Nil Bleu* charrient un limon fertile qui se dépose dans les plaines soudanaises et contribuent à la prospérité des plantations

de coton qui s'y trouvent. Si par un barrage on en détournait les eaux, ces cotonnières seraient ruinées.

En 1902, la Grande-Bretagne passa un traité avec Ménélik II, par lequel celui-ci s'engageait à « ne pas construire et à ne pas permettre la construction d'un barrage sur le *Nil Bleu* ou le lac *Tsana* sans le consentement de Sa Majesté britannique et du Soudan ». Nous verrons en étudiant la chaîne des traités et des conventions passées entre l'Éthiopie, l'Angleterre et l'Italie, combien ces traités et ces conventions gravitent autour du droit de posséder ou d'aménager les eaux du lac *Tsana* et de quels marchandages ce lac a été l'occasion.

Le massif montagneux, dont la largeur moyenne à vol d'oiseau varie de quatre à cinq cents milles, a un prolongement oriental vers *Harrar* et la Somalie anglaise. C'est sur le versant septentrional de ce prolongement qu'a été construite la ligne de chemin de fer qui va de *Djibouti*, en Somalie française, à *Addis-Abeba*. Sur le versant méridional coulent plusieurs rivières qui se rejoignent toutes en Somalie italienne et se déversent par une embouchure commune dans l'océan Indien. Ces rivières portent le nom de *Webbe* avec un qualificatif qui indique la position de chacune des branches ; leurs vallées sont peu encaissées et constituent une voie de pénétration pour l'envahisseur venant du sud (voie qu'empruntent d'ailleurs, dans la présente campagne, les Italiens venant de *Mogadiscio*).

La région des hauts-plateaux, puisque c'est ainsi qu'on la désigne communément, est relativement fertile. On y récolte des céréales : le dourah¹, l'orge, le maïs, le blé, le millet ; on y cultive le café, le poivre, le coton. La forêt comprend les essences tropicales les plus variées, notamment le palmier *doum*, dont l'écorce sert à la construction des huttes indigènes, dont la fibre plus ou moins affinée sert à fabriquer des nattes, des paniers, des tapis, dont le fruit, comestible quand il est tendre, produit une sorte de corozo lorsqu'il est mûr ; il y a aussi des bananiers, des figuiers et une variété d'euphorbias géants, qui ont l'air de candélabres immenses, avec leurs branches dirigées vers le ciel. On y élève de grands troupeaux de vaches, de moutons, de chèvres ; on y chasse le canard, la pintade, la gazelle, sans parler

1. Le dourah est une graminée que l'on désigne communément sous le nom de sorgho.

du gros gibier, qui se fait de plus en plus rare : les éléphants, les rhinocéros, les tigres.

Comme nous le disions plus haut, ce pays pourrait être une nouvelle Terre de Chanaan, et l'on comprendrait fort bien que certains cherchent à se l'approprier, mais... il est habité.

II. — Populations

La province de *Choa*, où se trouve *Addis-Abeba*, constitue le noyau central de l'empire du Négus. C'est l'Abyssinie, royaume qui comprend en outre les provinces du *Godjam*, d'*Amhara*, et du *Tigré*. Au cours du XIX^e siècle, sous le règne de Ménélik II, l'Abyssinie s'est emparée de territoires situés à l'ouest et au sud, en conquérant ou en assujétissant les tribus *Gouragué*, *Gallas*, *Dankalis*, *Somalis*, de sorte que l'Éthiopie comprend les provinces abyssines proprement dites et les colonies contiguës qui s'étendent jusqu'aux frontières du Kénia, des Somalies et de l'Érythrée.

Sur dix millions d'habitants¹ que compte l'empire, un quart environ sont des Abyssins. Le problème de leur origine ethnique n'est pas résolu : « Certains savants croient que les vagues de l'immigration venues de l'Arabie du sud ont traversé la mer Rouge. D'autres soutiennent que les Juifs descendirent d'Égypte pendant leur captivité. » Quoi qu'il en soit, à en juger par le profil désormais familier de l'empereur Haïlé-Sélassié I, on ne peut contester qu'une forte part sémite ne soit entrée dans la constitution de la race abyssine. Il existe d'ailleurs, au nord du lac Tsana, une colonie juive restée réfractaire à la christianisation, qui a conservé les coutumes et la loi mosaïques. Ce sont les *Falachas*. Comme leur tradition ignore la captivité de Babylone, comme leurs prêtres ne connaissent pas l'hébreu et n'acceptent pas le *Talmud*, il semble qu'on puisse admettre l'opinion que les Juifs établis en Éthiopie ont émigré d'Égypte alors qu'ils étaient asservis par les Pharaons.

Ces *Falachas* sont des artisans. Ils fabriquent des armes, des poteries, des bijoux. Les sujets du Négus les tiennent en suspicion depuis qu'une femme nommée Judith, leur souveraine, s'empara du pouvoir impérial ; ceci se passait au Xe siècle, mais en Abyssinie rien ne paraît s'oublier.

1. Chiffre très approximatif, car il est difficile de faire des statistiques sérieuses chez des populations nomades.

Sur le nombre des *Falachas*, les auteurs diffèrent d'avis ; certains disent une dizaine de mille, d'autres de cinquante à cent mille. Ces Juifs noirs, confinés dans la région de Gondar et de Jenda comme dans un ghetto, vivent retirés, en butte seulement aux incursions des *chiftas*, brigands qui les rançonnent sous tous les prétextes.

Les Abyssins qui constituent la classe dirigeante ou l'élite de l'empire sont des sémites, christianisés au IV^e siècle par des moines, dont le plus célèbre est Frumentios, premier évêque d'*Aksum*. Au XVII^e siècle, les Portugais qui les aidèrent à repousser l'invasion musulmane, parvinrent à implanter chez eux le catholicisme et convertirent l'empereur d'alors, Susenyos, mais ses sujets se révoltèrent, et l'empereur dut abdiquer. Son fils rétablit le rite copte comme rite officiel. Les Abyssins sont très traditionalistes ; leurs pratiques religieuses comprennent un curieux mélange des trois religions que leurs ancêtres ont pratiquées. De l'hébraïque ils ont conservé l'arche d'alliance, les lamentations publiques, la circoncision, la défense de manger du porc. Leurs prêtres (sauf quelques moines) peuvent se marier une fois. Certains de leurs temples, notamment celui de Saint-Georges à *Addis-Abeba*, sont divisés en plusieurs enceintes comme celui de Jérusalem. Mais le judaïsme se révèle dans les coutumes plus que dans les dogmes, car, sous ce rapport, le rite copte se rapproche beaucoup plus du catholicisme. Les Abyssins croient à la Rédemption, à la Vierge Marie, à la transsubstantiation des espèces, invoquent les saints et ont sept sacrements.

Le clergé relève du patriarche d'Alexandrie, qui nomme le métropoïte. Celui-ci à son tour choisit les autres dignitaires. Il y a de quinze à dix-huit mille prêtres dans l'empire, et leur influence est très grande. En veut-on un exemple ? Lidj-Yassou, empereur par droit de naissance, ayant été excommunié par l'archevêque Matheos parce qu'il s'était fait mahométan, a vu le peuple se détourner de lui, et le fils du *ras* Makonen, le *dedjaz* Tafari (aujourd'hui Haïlé-Sélassié) l'a remplacé au pouvoir grâce à l'appui du clergé ¹.

1. La politique aussi s'en mêla, car on soupçonnait *Lidj-Yassou* de subir l'influence du Sultan et d'être favorable à l'Allemagne. On comptait sur lui pour provoquer un soulèvement de l'Islam, et susciter des troubles dans les colonies anglaises. Le colonel Lawrence, qui séjourna à Harrar en 1916, fut sans doute chargé d'une mission qu'il sut mener à bonne fin, puisque Tafari, dont les sentiments francophiles étaient connus, devint régent.

Depuis quelques années, poussés par l'esprit nationaliste et xénophobe qui souffle partout, même en Abyssinie, les chrétiens coptes ont voulu s'affranchir de la suprématie du patriarche d'Alexandrie. Il en est résulté des tiraillements assez vifs entre l'Égypte et l'Éthiopie¹ concernant la nomination du métropolitain. Pendant deux ans et demi, de 1927 à 1929, le siège d'Aksoum demeura vacant. Ce conflit se termina par un compromis : le patriarche égyptien consacra le métropolitain Kyrill Sydarus, mais il dut en même temps installer cinq évêques abyssins.

La langue officielle du pays est l'amharic que parlent les Abyssins, mais dans leurs colonies les dialectes sont très nombreux et varient souvent sur une faible distance.

Parmi les peuplades qu'ils ont asservies, il y a d'abord les *Gouragués*, qui, selon certains, sont d'anciens sujets du Sultan, demeurés longtemps sous la coupe du khédive d'Égypte. Ce sont des mahométans qui portent fidèlement leurs amulettes, apprennent le *Coran* et s'abstiennent de boissons alcooliques.

Puis viennent les *Gallas*, négroïdes de l'Arabie méridionale, qui se divisent en quatre groupes : les *Itu*, les *Karayu* (que certains auteurs désignent sous le nom de « *carailoux* »), les *Arousi*. La plupart vivent en nomades, et comme tous les nomades, mauvais voisins, ils ont de fréquentes querelles entre eux ou avec les *Dankalis*. Leur sauvagerie est reconnue ; ils pratiquent la mutilation systématique des prisonniers. Les *Gallas* sont asservis, — et il faut entendre ce mot dans son sens réel, — par les Abyssins, qui peuvent exiger d'eux toutes sortes de corvées, de tributs. On estime qu'ils sont à peu près cinq millions dans l'empire, donc supérieurs en nombre à leurs maîtres, qui naturellement se gardent d'apaiser leurs rivalités intestines.

Les *Dankalis*, autre tribu conquise par les Abyssins, vivent dans les basses-terres. Ennemis séculaires des *Gallas Karayu*, ils pratiquent comme eux la mutilation guerrière, surtout la castration, afin de réduire l'adversaire à la stérilité ; ils gardent cet horrible trophée comme un témoignage de bravoure². Les *Dankalis* nomades ont pour principales occupations la guerre, la chasse, les *razzias*. Comme ils

1. L'Angleterre s'est bien gardée d'apaiser ces dissensions, car elle a tout à craindre d'une trop bonne entente entre les deux pays.

2. Tout comme l'Iroquois jadis gardait les scalps qu'il avait levés.

vivent aux marches de l'Érythrée et de la Somalie française, ces deux colonies ont souvent à souffrir de leurs déprédations, d'autant que la justice d'*Addis-Abeda* ne peut que difficilement les atteindre en raison de la distance. Théoriquement ils sont sujets du Négus, mais, si j'ose dire, ils sont des sujets de mécontentement, à moins qu'ils ne servent d'épouvantail.

Enfin les *Somalis*, qui sont du pur type nègre : nez épaté, lèvres charnues, cheveux crépus. Ce sont les esclaves par excellence. Les filles et surtout les fillettes somalis font prime sur le marché arabe et il s'en exporte ¹ !

Leur habitat c'est l'Éthiopie méridionale ; les colonies française, anglaise et italienne de cette région furent nommées Somalies en raison de la présence de ces tribus.

Marchands d'esclaves ! Cela nous reporte loin, au temps où les négriers anglais ou portugais déversaient sur l'Amérique naissante les tragiques convois cueillis sur la Côte des Esclaves (Dahomey). Loin ? Non, un siècle ². Pour entrer dans la Société des Nations, l'Éthiopie a dû abolir l'esclavage ; abolition théorique. Les émissaires du Négus ont dit aux esclaves : « Vous êtes libres ; » mais, comme en 1866 chez nos voisins, la plupart de ceux qu'on libérait n'ayant ni le désir ni les moyens de vivre dans d'autres conditions sont demeurés au service de leurs maîtres. Fallait-il les empêcher de s'asservir ? Les faire mourir d'indépendance et de faim ou, les livrant à eux-mêmes, en faire des brigands ?

Ce qu'on a réussi à prohiber c'est la vente publique des esclaves. Elle se fait encore sous le manteau, mais légalement c'est un crime. On ne saurait exiger de l'Éthiopie, pour l'abolition radicale de l'esclavage, un effort financier et l'application de mesures de police au-dessus de ses moyens. Même des états extrêmement policés n'ont pas réussi à faire observer chez eux des lois de prohibition qu'ils avaient édictées.

Il y a donc encore des esclaves en Éthiopie, et il y en aura encore longtemps, car les fils des esclaves seront aussi des

1. Durant les « bonnes années », on estime que quatre à cinq mille esclaves somalis franchissent la mer Rouge par an. Les plus beaux sujets vont reformer les harems des potentats arabes, et lorsqu'elles ont la chance d'échoir à un bon maître, elles considèrent leur destinée comme la plus heureuse. Un bon nombre ont un sort supérieur à celui de certaines blanches que l'on traîne dans le vice chez les peuples civilisés.

2. L'esclavage a été aboli en 1833 par l'Angleterre, en 1865 par les États-Unis et seulement en 1888 par le Brésil.

esclaves. Traités en enfants mineurs par les familles auxquelles ils appartiennent, au fur et à mesure que la civilisation (la nôtre) pénétrera dans les masses, ils verront leur statut légal se modifier jusqu'au jour où l'on pourra effacer le mot qui fait bouillir d'indignation certains puritains, pour le remplacer par le terme courant de salarié.

L'on aurait tort de juger les mœurs des Éthiopiens d'après les *standards* de notre culture occidentale. Les écrivains qui ont séjourné dans ce pays décrivent certaines coutumes empreintes de majesté biblique ; ils ont vu des pasteurs nomades tels qu'ils pouvaient l'être au temps d'Isaac et de Rebecca, des femmes allant au puits, une jarre sur la tête, ou glanant comme Ruth ; la justice rendue en plein air, les superstitions naïves du peuple, ses amusements enfantins, tout concourt à créer une atmosphère de paisible quiétude, et il semble que la vie y soit immuable.

Mais soudain, comme un anachronisme brutal, un train met en fuite un troupeau de gazelles, une auto cherche à se frayer passage dans la foule qui encombre le marché, le phonographe, la T. S. F., le cinéma dissipent le mirage, et il apparaît bien alors que notre civilisation matérialiste et industrielle créera dans ce peuple inadapté un malaise et une sourde irritation contre ce qui détruit le charme du passé. C'est ce qu'exprimait le *ras* Tafari, dans une lettre pleine de fierté qu'il adressa à la Société des Nations pour protester contre l'accord anglo-italien de 1925, lettre d'où j'extrais cette phrase :

Il ne faut pas perdre de vue non plus que nous ne sommes venus que récemment à la civilisation moderne, et que notre passé, s'il est plein de gloire, ne nous préparait pas à une adaptation immédiate à des choses souvent tout à fait nouvelles pour nous. La nature elle-même n'a jamais procédé par bonds, et quel est le pays qui s'est transformé du jour au lendemain ?

*
* *

Lorsqu'on veut définir la forme du gouvernement éthiopien, on s'en tire d'ordinaire en disant que l'Éthiopie est sous un régime féodal. Si l'on ne considère que la forme hiérarchique, le régime éthiopien offre assez d'analogies avec ceux des anciennes féodalités que nous connaissons, mais il s'y mêle

un certain fédéralisme, bien qu'aucune constitution ne l'ait établi. L'empire est sous l'autorité du Roi des Rois, et chaque province est le domaine d'un *ras* qui exerce les prérogatives d'un souverain. Il a des troupes sous ses ordres, perçoit des taxes, prélève des tributs, accorde ou refuse le droit de passage à travers son territoire et impose des corvées aux peuplades qu'il a sous sa domination. Parfois des conflits s'élèvent entre les *ras* et le Négus, comme celui qui mit aux prises, en 1932, le *ras* Hailou et Haïlé-Sélassié ; ils se terminent généralement par l'internement du rebelle dans la Bastille éthiopienne, située en Éthiopie méridionale, dans les îles du lac *Zouaï*. Voilà qui rappelle assez bien le régime des « lettres de cachets ». Il y a même, pour parfaire la comparaison, une « éminence grise » exerçant auprès de l'empereur un pouvoir occulte, un simple moine, Abba Hanna, aujourd'hui gardien du prince déchu Lidj-Yassou.

L'empereur a des fonctionnaires qui le représentent dans toutes les parties de l'empire ; les *dedjaz* exercent le pouvoir civil, les *cagnasmach*, officiers de gendarmerie, sont chargés de faire la police, les *fistaurari* sont agents du fisc, mais les pouvoirs civil et militaire se confondent. Il n'y a aucune fonction élective. Tout émane de l'empereur. Même le titre de *ras*, bien qu'il soit héréditaire, doit être confirmé par le Négus. La formule consacrée est que l'empereur lui « donne une province à manger », ce qui implique bien l'idée que le gouverneur vit aux dépens des populations sur lesquelles il règne. Certains d'entre eux ont des appétits voraces, et les paysans accablés sous le poids des impôts, des exactions de toute nature, vivent dans une grande misère ou quittent le pays ; les voyageurs, caravanes ou touristes, frappés de droits d'entrée, de péages élevés, évitent ces provinces. Il arrive que le peuple se plaigne de la trop grande rapacité du gouverneur ; ils obtiennent audience auprès de l'empereur, car celui-ci est souvent heureux de saisir ce prétexte pour enlever au gouverneur certaines ressources très fructueuses, comme celle des douanes, des marchés, voire même pour le destituer.

Lorsque nul danger extérieur ne menace l'empire, l'autorité souveraine du négus est assurée. Il possède les moyens de soumettre les *ras* qui se révoltent, mais cette situation pourrait changer si toutes les forces impériales étaient retenues par

la défense du pays. Voilà sans doute un élément sur lequel pourront compter les envahisseurs actuels de l'Éthiopie.

Entre les provinces, les frontières sont mal définies ; la nature s'est chargée cependant de faire des enclaves assez distinctes. D'autre part, le mot frontière n'a pas ici un sens bien net en raison du nomadisme de certaines tribus qui, suivant le cycle des saisons, émigrent vers les zones où les pâturages permettant la subsistance de leurs troupeaux. Aucune action de police ne pourrait interdire cette transhumance, car c'est pour ces tribus une question de vie ou de mort. Pourtant il y a là une source continuelle de conflits soit entre tribus (agriculteurs contre nomades), soit avec les puissances voisines.

III.— Un peu d'histoire

Les Abyssins font remonter la dynastie régnante au temps de Salomon. Celui-ci ayant reçu à sa cour la reine de Saba, un fils serait né de leur rencontre. Après avoir reçu son éducation à Jérusalem, ce royal enfant rentra en Abyssinie où, sous le nom de Ménélik I, il régna sur les Sabéens. Il est fort à craindre que cette lignée antique ait subi quelques brèches, car l'histoire relate une interruption de trois siècles dans la succession salomonienne ; plusieurs coups d'état et des usurpations de pouvoir ont en outre singulièrement brouillé les cartes.

Loin de nous l'idée de contester les illustres origines de la famille régnante, mais comme il est extrêmement hasardeux de se prononcer en la matière, nous bornerons notre rétrospective à la période moderne, en prenant comme point de départ le règne de Théodoros, dont le couronnement eut lieu en 1855.

Ce roi Théodoros dut le jour, paraît-il, à une marchande des rues de Gondar. En compensation d'origines si modestes, il avait une ambition immense. Pour la servir, il épousa la fille du roi Ali, négus de l'époque, puis il prit les armes contre son beau-père et fut victorieux. A cette époque, les *ras* étaient très puissants et le Roi des Rois avait surtout un beau titre. Devenu Négus en 1855, Théodoros procéda au renforcement du pouvoir central en annexant d'abord la province de *Choa* ; le fils du dernier roi de cette province devint célèbre plus tard sous le nom de Ménélik II. La

grande œuvre d'unification commencée par Théodoros fut dramatiquement arrêtée par l'intervention de la Grande-Bretagne.

En 1867, une expédition anglaise, sous les ordres de Lord Napier, envahit l'Éthiopie pour venger quelques Européens victimes de mauvais traitements. Les Anglais prirent le fort de *Magdala*, situé au sud de la province du *Tigré* et Théodoros se donna la mort.

L'héritier légitime, le *ras* Karsa, chef du Tigré, lui succéda et prit le nom de Jean. Homme assez faible, il laissa l'empire se diviser de nouveau. Alors Ménélik II réclama l'héritage de son père, le trône de *Choa*. Le roi Jean mourut en 1889, au cours d'une guerre contre les derviches, et Ménélik II devint Roi des Rois. Reprenant l'œuvre de Théodoros, il se fit le véritable artisan de l'unité éthiopienne. Pour arriver à ses fins, il sollicita l'appui de l'Italie, faisant entrevoir à cette puissance, que, s'il accédait au trône impérial, elle aurait une sorte de protectorat sur certaines régions de l'Éthiopie. L'Italie eut à regretter amèrement la confiance qu'elle avait mise en Ménélik, car les armes qu'elle lui avait fournies se tournèrent contre elle et l'amènèrent au désastre d'*Adoua* en 1896.

Ménélik soumit les *Gallas*, renforça le pouvoir central en unifiant les provinces et fit de l'Éthiopie une nation avec laquelle les puissances européennes eurent désormais à compter. Sous son règne furent signés d'importants traités avec l'Angleterre, la France et l'Italie ; on entreprit la construction du chemin de fer franco-éthiopien, dont la concession remonte à 1894.

L'empereur fut frappé de paralysie, en 1908, mais son influence était telle que par crainte de troubles on en tint la nouvelle cachée à tous, jusqu'à la date de sa mort, qui survint en 1913. Ménélik, « que personne ne vit dans sa mort vivante », a gardé auprès de son peuple la réputation du plus grand empereur que l'Éthiopie ait connu.

Son petit-fils Lidj-Yassou prit les rênes du pouvoir alors qu'il n'avait que seize ans. Arrière-petit-fils du *ras* Ali, qui s'était converti au christianisme, il voulut racheter l'apostasie de son aïeul, et retourna à la religion de Mahomet. Excommunié, comme nous l'avons vu, par l'archevêque Matheos, il fut déposé en 1916, et le *dedjaz* Tafari, cousin de

Ménélik II, fut nommé régent, avec la fille de celui-ci, l'impératrice Zéoditou.

Lidj-Yassou vit encore. L'impératrice en confia d'abord la garde au *ras* Kassa, son fidèle ami. A la suite d'intrigues de palais et de rivalités entre les *ras* Kassa et Tafari, l'impérial captif s'évada en 1932. Les chefs du complot furent exilés dans la fameuse « bastille » du lac Zouaï, ce qui équivalait à une sentence de mort, car le climat, les moustiques et les fièvres y abrègent la vie des plus robustes. Lidj-Yassou, transporté dans la province de Harrar, y est étroitement gardé. On le dit fou ; cependant, malgré ses erreurs de jeunesse, malgré ses fanfaronnades et ses sacrilèges, il garde un certain prestige auprès du peuple, d'abord parce qu'il est le petit-fils du grand Ménélik II et aussi parce que c'est un guerrier, alors qu'Hailé-Sélassié est un homme d'état, un diplomate que ses sujets trouvent trop lent à agir.

Tafari fut couronné roi en 1928, à la suite d'un coup d'état auquel concourut le *ras* Kassa ; il ne devint Roi des Rois qu'à la mort de l'impératrice Zéoditou, en 1930, et fut sacré dans la cathédrale d'*Addis-Abeba*, créant ainsi un précédent, puisque le sacre des autres empereurs avait eu lieu à *Aksoum*, la ville sainte. Mais Hailé-Sélassié, dont le nom signifie « Force de la Trinité », a un autre rival, le petit-fils du roi Jean, dont Ménélik II avait pris la place. Ce candidat le plus légitime au trône de la dynastie salomonienne est le *ras* Syoum, gouverneur de la province du Tigré. Certains journaux ont rapporté récemment qu'il était passé du côté de l'Italie, nouvelle qui n'a pas été confirmée, mais il n'est pas improbable que, à l'instar de Louis XVIII, il cherche à reconquérir le trône d'*Addis-Abeba* à la faveur d'une invasion étrangère.

On voit donc qu'il ne manque pas de nuages pour obscurcir l'horizon du Roi des Rois, en dépit de son titre superlatif. Les mesures politiques qu'il a dû prendre conformément aux vœux de la Société des Nations (entre autres l'abolition de l'esclavage) ont indisposé certains *ras*, qui se voient privés d'une source de profits considérables. Comme il a réduit les prérogatives de cette féodalite toute puissante, ses vassaux se prêtent moins à la défense de leurs domaines et il peut moins compter sur leur fidélité. Cependant c'est un souverain aimé de ses sujets, aux yeux de qui il incarne la tradition mystique et religieuse ; son prestige tient du surnaturel.

De même qu'en France l'unité nationale s'est faite par l'abaissement des grands seigneurs, en Éthiopie, le peuple tend à suivre le Roi des Rois, même s'il est en lutte avec les chefs des provinces.

Dans tous les pays qui se sont mis à l'école de l'Europe, on a d'abord accueilli avec beaucoup d'empressement les idées et la culture occidentales, puis s'est développé un esprit nationaliste d'autant plus fort que l'évolution avait été plus profonde. Ce sentiment national cultive l'amour natif de l'indépendance et se traduit généralement par des manifestations de xénophobie. En Éthiopie, la culture occidentale commence à peine à s'introduire. Seuls quelques privilégiés ont pu quitter leur pays pour faire leurs études à l'étranger, mais ces privilégiés gagnent vite les postes de confiance et deviennent souvent les conseillers de l'empereur.

*

* *

Au moment où un conflit armé met aux prises une puissance européenne avec l'empire du Négus, voilà les faits avec lesquels il faut compter. Il resterait à exposer les relations de l'Éthiopie avec ses voisines : l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, à raconter son admission dans la Société des Nations, à dire l'attitude qu'elle a prise à Genève ; il resterait à parler de la défense diplomatique de ses droits et des traités qu'elle a passés, de la manière dont elle a tenu ses engagements et des griefs qu'on lui adresse. Enfin il y aurait à voir les origines du conflit actuel et la position des parties engagées. Les armes de l'Éthiopie ont pour devise : « Le lion de la tribu de Juda est vainqueur. » Résistera-t-il ce lion aux attaques de la louve romaine, louve affamée, louve qui a les siens à venger ?

Il faut bien se résigner à reporter ces questions à un prochain article. D'ici là les événements auront peut-être pris une tournure décisive, l'attitude des peuples non-belligérants se sera sans doute précisée, et nous pourrons tabler sur autre chose que sur des rumeurs éphémères, contredites dès qu'elles sont publiées.

(*A suivre.*)

Raymond TANGHE,
*docteur ès sciences sociales, économiques
et politiques.*